

NOTRE COURRIER

Séminaire de Québec
de la Fabrique.

JOURNAL D'ASSURANCE

PUBLIÉ A QUÉBEC, 133, RUE SAINT-PIERRE

L. III

MARS - AVRIL 1904

No I

LA " MANUFACTURERS "

ASSURANCE SUR LA VIE

Notre troisième année.



" NOTRE COURRIER " entre dans sa troisième année ;
est une modeste publication adressée gratuitement, tous les deux
mois, aux assurés de la **Manufacturers Life Insurance Com-
pany**, pour leur dire, le progrès sûr et constant de cette institu-
tion canadienne, qui a depuis son organisation en 1887 toujours
occupé le premier rang, tant pour le montant d'assurances écrites,
que pour celui de son actif et de son surplus. Nous espérons que
cette modeste feuille créée dans l'intérêt de l'assurance sur la vie
général et des assurés de notre compagnie en particulier, verra
encore plusieurs années et qu'elle peut compter sur l'accueil cor-
respondant qu'on a bien voulu lui donner durant les deux années passées.
Nous demandons à ceux qui ont la bonne fortune d'être sur
la liste de distribution, de vouloir bien au moins se donner
la peine de la parcourir et de la lire attentivement.
Ils y trouveront toujours des articles intéressants et instructifs.

sur une science qui est malheureusement trop ignorée du public canadien-français.

La **Manufacturers Life** cédant aux sollicitations de son représentant à Québec, M. J. T. Lachance, a avec de grands sacrifices publié cette modeste feuille pour le bénéfice des assurés parlant la langue française. Sachez donc, Canadiens-français, reconnaître la Compagnie qui ne s'occupe pas seulement de solliciter vos applications mais qui vous tient bien renseignés sur ses opérations.

La garantie du gouvernement.

La **MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY** est sous la direction immédiate du département des Assurances du gouvernement canadien, et il est généralement admis et reconnu que les règlements du gouvernement du Canada concernant les assurances sont les plus sévères, les plus strictes et les plus rigoureux du monde.

Entre autres choses, l'acte des assurances du Canada oblige la compagnie à tenir ses livres à la disposition de l'inspecteur des assurances tout le temps. L'inspecteur des assurances peut donc n'importe quand, et pour toute espèce de prétexte, ou même sans raison aucune, à sa guise, faire une revision de ses livres, ou un relevé complet de ses opérations.

Par l'Acte des assurances du Canada, le gérant et les officiers de la compagnie se trouvent tenus de faire au gouvernement un rapport assermenté des affaires de la compagnie. Le gouvernement fait aussi une fois tous les cinq ans, une évaluation complète de toutes les polices en cours.

Les porteurs de police sont protégés contre l'imposition de toute condition qui ne se trouvent pas dans leurs polices, et les règlements concernant le dépôt à faire entre les mains du gouvernement

et la réserve assurent à l'assuré, et lui garantissent en aucun temps et en n'importe quelle circonstance le paiement intégral en argent comptant de la valeur de sa police.

La réserve se fait sur une base éminemment conservatrice, et doit être en tout temps suffisante pour couvrir le paiement en argent comptant de toutes les polices en cours. De plus, pour avoir droit de faire des affaires, une compagnie d'assurance au Canada doit déposer entre les mains du gouvernement une somme de \$50,000 comme garantie de sa bonne foi. La MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY a actuellement en dépôt entre les mains du gouvernement une somme de \$2,763,399.73 en valeur de toute espèce, débetures de municipalité, actions, etc. Cet énorme dépôt est beaucoup plus considérable que la loi ne l'exige. Ajoutons à cela le fait que l'inspecteur du gouvernement a toujours la haute main sur les affaires ou les opérations de la Compagnie.

Voilà certainement deux faits qui doivent être considérés comme de suffisantes garanties de la forme et de la solidité de la Compagnie.

Les polices de la Manufacturers Life Insurance Company.

Cette Compagnie émet des polices d'après tous les systèmes approuvés et recommandés par les meilleures Compagnies, depuis un quart de siècle.

Pour établir ses tarifs, elle a recours aux conseils des meilleurs actuaires connus, et ils sont basés sur les résultats des tables de mortalité les plus accréditées. Enfin elle a mis à profit dans la construction ou rédaction de ses polices, les idées les plus modernes à tous les points de vue.

1^o Toutes ses polices sont des contrats simples et droits; elles sont rédigées en termes clairs et compréhensibles pour tout le monde.

2° Elles sont absolument libres de conditions et de restrictions depuis la date de leur émission, excepté pour cas de fraudes.

3° Un mois de grâce est accordé pour le renouvellement des primes, si l'assuré est incapable de payer lorsqu'elles deviennent dues.

4° On garantit à l'assuré après trois ans : de l'argent comptant sur sa police, Prêts, Police acquittée ou Extension du montant de l'assurance, et le montant de l'argent comptant qu'il peut avoir du prêt qu'on peut lui accorder ; la valeur de la police acquittée qu'il peut obtenir ou l'extension de temps qu'il peut avoir, se trouvent spécifiées année par année dans la police.

5° Des privilèges d'emprunt sont donnés après que la police a été en cours trois ans, à un taux d'intérêt modéré. L'emprunteur peut rembourser le prêt en tout ou en partie en n'importe quel temps. En attendant il reste assuré pour le montant de la police, moins le montant emprunté.

6° L'assuré a le privilège de la non-confiscation. Par ce privilège, la police se trouve automatiquement exempte de déchéance ou de chute, si l'assuré se trouve dans l'impossibilité de payer la prime lorsqu'elle devient due, pourvu que la valeur au comptant de la police soit suffisante pour rencontrer la prime.

En un mot les polices d'assurances de la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE Co. sont, à tous les points de vue, à la hauteur du progrès du temps.

Les Opérations de la Manufacturers Life Insurance Company.

Protection absolument sûre et certaine pour les assurés ; Heureuse et habile administration ; Profits considérables : Voilà les trois principaux traits qui caractérisent tous les rapports annuels de la Manufacturers Life Insurance Company.

A l'époque du dernier exposé des opérations de la Compagnie le 31 décembre 1903,

L'actif total était de.....	\$ 5,136,668 52
Le surplus au crédit des assurés était de.....	621,265 47
Les recettes nettes des primes étaient de.....	1,219,435 91
Et les recettes totales étaient de.....	1,435,288 58
Le total des paiements aux assurés avait été dans le cours de l'année de.....	366,533 04
L'excédent des recettes sur les déboursés était de.....	690,935 82
Le Capital autorisé est de.....	3,000,000 00
Et le Capital souscrit est de.....	1,500,000 00
Les assurances en cours étaient d'une valeur de.....	34,392,303 00
Tandis que le total des garanties pour les assurés était de.....	6,603,065 05
Il y a une augmentation considérable dans le volume de nos opérations en 1903, comparativement à 1902.	
En 1903, les applications pour nouvelles assurances s'étaient élevées au montant de.....	\$ 7,764,542 00
En 1902, les applications pour nouvelles assurances s'étaient élevées au montant de.....	6,542,336 00
L'augmentation pour 1903 sur 1902 a été en conséquence de	1,222,206 00
Depuis quatre ans, le montant d'assurances en cours a augmenté de plus de.....	239%
Le revenu a augmenté de plus de.....	247%
Et l'actif a augmenté de plus de.....	137%

Un tel développement est certainement un record que l'on peut montrer avec fierté, et ce record est une éclatante manifestation des trois qualités prééminentes que nous réclavons pour notre Compagnie :

Protection positive pour les assurés ; administration prospère ; profits considérables.

Profits.

Avant de prendre une police d'assurance, on commence généralement par examiner quels sont les profits qu'on nous promet. C'est la première chose que l'on fait, et ce n'est certainement pas le détail le moins important.

Le montant des profits payés par n'importe quelle compagnie d'assurance sur la vie dépend de quatre points principaux :

- 1^o Du revenu des primes.
- 2^o Du succès des placements.
- 3^o De l'économie de l'administration.
- 4^o Du taux moyen des décès.

Les chiffres que nous citons dans un autre article prouvent à l'évidence que les trois premiers points ont été remplis à la lettre par la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY.

Quant au taux moyen des décès, les rapports du gouvernement indiquent que grâce au soin tout particulier que nous apportons dans le choix de nos risques, nous pouvons affirmer sans exagération que, depuis dix ans, la moyenne de la mortalité dans la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY a été plus basse que dans n'importe quelle compagnie d'assurance sur la vie, opérant au Canada pendant la même période.

La MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY a de fait tous les attributs de nature à lui permettre de réaliser de grands profits.

Garantie pour les assurés.

A part la surveillance directe du gouvernement, et un fonds de réserve considérable qui sont déjà des garanties de la plus haute importance pour les assurés, la charte de la Compagnie, octroyée lors de la fusion de la "Manufacturers Life Insurance

Company" et de la "Temperance and General Life Assurance Company"—contient elle-même d'autres garanties.

Par la section 13 de l'Acte d'Incorporation, il est statué que toute personne assurée dans la Compagnie "Manufacturers Life ou dans la Temperance and General", actionnaire ou non, et qui, par les termes de sa police, a droit à participer dans les profits et qui a payé toutes les primes dues sur telle police, est par le fait même membre de la Compagnie, et a droit de prendre part à toutes les assemblées générales de la Compagnie, et de voter pour chaque mille piastres d'assurance qu'elle possède."

Par la section 12, il est statué que tout membre de la Compagnie qui possède au moins cinquante parts de capital-actions de la Compagnie, sans arrérages de versements ou qui possède une police participante dans la "Manufacturers Life" ou dans la "Temperance and General" pour une somme d'assurance de cinq mille piastres sans arrérage de primes, est éligible comme directeur.

Sommaire.

Les compagnies canadiennes offrent généralement un placement sûr. Lorsqu'il s'agit de prendre une assurance, il ne reste réellement qu'à faire le choix de la compagnie canadienne qui présente les meilleurs résultats. C'est sur le terrain des résultats obtenus que se place la "Manufacturers Life Insurance Company" pour solliciter votre patronage. Elle est sous la direction d'un bureau d'administration qui a donné des preuves évidentes et incontestables de sage économie, de prudence et d'habileté.

La moyenne de ses dépenses annuelles est exceptionnellement basse. Sa puissance de production est très élevée. Par le paiement prompt et intégral des réclamations et l'honnête distribution de ses profits elle s'est faite une réputation réellement enviable.

En un mot c'est une compagnie qui offre à celui qui veut assu-

rer sa vie, tous les avantages possibles et qui peut se glorifier à juste titre d'être l'une des fortes compagnies que l'on connaît dans le cercle des compagnies d'assurances canadiennes.

Saint-François, Beauce, le 9 avril 1904.

Manufacturers Life Ins. Co.,
Québec.

Messieurs,

Merci pour votre promptitude et la manière honorable avec laquelle vous avez bien voulu régler la réclamation que nous avons contre vous par la mort de mon fils Jules, assuré dans votre compagnie, depuis deux ans seulement, en vertu de la police No 30716.

Je me ferai un plaisir de recommander mes concitoyens à s'assurer dans la Manufacturers, par l'entremise de votre agent ici, M. Josaphat Poulin, de préférence aux compagnies étrangères que nous ne connaissons pas.

JULES MATHIEU, père,
Bénéficiaire.

FOLEY & Co.,
Merchant Tailors and Outfitters,
English, Scotch and Canadian Tweeds,
18 Mountain Hill, Quebec.

Quebec, 21st Sept., 1903.

J. T. LACHANCE, Esq.,
Chief Agent for Eastern Quebec,
Manufacturers Life Insurance Co.,
133 St. Peter street, Quebec.

Dear Sir,

I am to-day in receipt of the Cash Settlement of the 10 year Endowment Policy I took out in the Manufacturers Life Insurance Company.

I am pleased to say that as an investment it has yielded me over 3% compound interest in addition of life insurance it afforded.

I might say that I have great confidence in the stability and progress of your Company, and wish you every success.

Very truly yours,

(Signed),

MARTIN FOLEY.

La Malbaie, 24 août 1903.

A la "Manufacturers Life Ins. Co.",

133, rue Saint-Pierre,

Québec.

Messieurs,

Veillez agréer mes remerciements pour le certificat de dividende que vous m'avez envoyé par la vôtre du 22 courant, et qui a été ajouté au capital de ma police sous forme de boni.

Ce boni représente un intérêt composé sur mes primes payées, pendant les cinq dernières années, de 5%.

Je souhaite aux administrateurs de la "Manufacturers Life" le succès que leur mérite des résultats aussi encourageants.

Je me ferai toujours un plaisir de recommander votre compagnie à ceux qui désirent de l'assurance sur la vie.

Bien à vous,

(Signé), B.-E. LECLERC, ptre, curé,

Vicaire général.

Saint-Guillaume d'Upton,
Co. Yamaska, 16 avril 1904.

Manufacturers Life Ins. Co.,
133, rue Saint-Pierre,
Québec.

Messieurs,

Votre honorée du 15 courant, contenant votre chèque No T 7534, en paiement de la réclamation que je vous ai faite, concernant la police No 16897, sur la vie du Révérend Honoré Boisvert, décédé, a été dûment reçue.

Permettez-moi de vous remercier pour la courtoisie et la promptitude que vous avez mises à faire ce règlement. Je me ferai toujours un plaisir de recommander une compagnie de la valeur de la "Manufacturers Life." La manière dont cette compagnie règle ses réclamations lui ont valu sa grande popularité.

(Signé), F.-X. LESSARD, prêtre, curé.
Exécuteur testamentaire.

Le meilleur risque

Si vous faites abstinence totale de liqueurs alcooliques, il est bon que vous sachiez que la "Manufacturers Life" offre de meilleures conditions que ne peuvent en obtenir ceux qui ne sont pas totalement tempérants, et que c'est la seule des compagnies d'assurance sur la vie qui fasse cette distinction. Elle fait cela, parce qu'en général, ceux qui font abstinence totale de boissons sont de meilleurs risques que les autres. C'est un fait reconnu et admis par toutes les compagnies d'assurance sur la vie comme le prouvent d'ailleurs les réponses à une question qui a été adressée aux diverses compagnies, par un journal de New-York, dernièrement. Cette question était la suivante :

"Règle générale, toutes choses étant égales d'ailleurs, considérez-vous celui qui fait usage de boissons enivrantes, comme

étant un aussi bon risque que celui qui fait abstinence totale ? Si non, pourquoi."

Voici quelles ont été les réponses :

Ætna Life : " Non. La boisson affaiblit le système."

Bankers' Life : " Non. Parce que l'habitude ne fera probablement qu'augmenter."

Perkshire Life : " Non. La boisson détruit la santé."

Fidelity Mutual Life Association : " Non. Parce qu'il y a moins de vitalité et de force récupérative."

Hartford Life : " Non. L'usage même modéré, devient une source de maladie."

La " Massachusetts Mutual Life " : " Non. La boisson amène des changements organiques, et réduit de près des deux-tiers la moyenne de la vie, les chances de l'existence."

La " Michigan Mutual " : " Non. La boisson est un danger pour la santé et la longévité."

La " Mutual Life " : " Non."

La " New York Life " : " Non."

La " Pacific Mutual Life " : " Non. Elle prédispose à la maladie."

La " Provident Savings Life Assurance Society " : " Non. La boisson diminue les chances de la vie."

La " Security Mutual Life " : " Non. La boisson diminue la vie."

La " Union Central Life " : " Non. L'usage des boissons enivrantes tend à raccourcir la vie."

La " United States " : " Non. L'usage de la boisson affecte le cœur, l'estomac, le foie et les rognons."

Il y a quelque temps, la " Mutual Life de New-York " a fait une enquête spéciale à ce sujet, et M. Emory McClintock a déclaré qu'à cette époque-là, on constatait chez ceux qui font abstinence totale, une moyenne de décès ou de mortalités équivalent à 78 pour cent du maximum ; chez ceux qui font usage de boissons alcooliques la moyenne des mortalités était alors de 94 pour cent du maximum.

On a fait de semblables expériences dans le Royaume-Uni, et on a constaté que dans la "United Kingdom Temperance and General of Great Britain," la mortalité dans la section générale durant trente-trois ans, avait été de 96.7 pour cent de la moyenne de l'expectative, et qu'elle n'avait été que de 68.7 dans la section de tempérance.

L' "Abstainers and General," la "Scottish Temperance," l' "Australia Temperance and General," et toutes les autres compagnies d'assurances qui font des affaires dans les deux sections rapportent les mêmes résultats.

Notre dernière année d'opérations, celle de 1903, prouve à l'évidence la même chose. Les décès dans la section de tempérance, en 1903, ont été de 41.3 pour cent de l'expectative, et dans la section générale, elles ont été au contraire de 75.7 pour cent.

Cependant, bien qu'il soit incontestable que les meilleurs risques soient ceux qui font abstinence totale de boissons, et que les faits le prouvent d'une manière irréfutable, il n'y a qu'une seule Compagnie au Canada qui soit prête à offrir à ceux qui font abstinence totale de liqueurs alcooliques, l'avantage d'une classification et de taux spéciaux : c'est la "Manufacturers Life Insurance Company."

Une branche spéciale de ses opérations est consacrée entièrement à ceux qui font abstinence totale, et on fait à leur sujet, au gouvernement canadien, des rapports distincts, séparés, pour protection supplémentaire. On accorde à ceux qui font abstinence spéciale soit des taux moins élevés de primes sur les polices sans profit, ou une classification distincte sur les polices avec profits.

Si vous êtes totalement tempérant, pourquoi payer alors le taux régulier que l'on charge aux vies ordinaires ou retirer des profits ordinaires quand vous pouvez faire mieux. Voyez ou mettez-vous en correspondance avec un des agents de la "Manufacturers Life" avant de prendre une police d'assurance.

Z. PAQUET

Magasin à Départements

Arrivages quotidiens de hautes nouveautés pour Costumes Tailleurs



Une visite au département de meubles.

Manteaux, Collettertes, Jupes de robes, Tours de cou, Fichus pour dames.
Tweeds anglais et écossais, Serges de haute valeur pour messieurs.

Toute commande par la malle exécutée avec promptitude.

Z. PAQUET.

Téléphone 2394.

M. Timmons & Fils

FABRICANTS DE



Ginger Ale,
Soda Water,
Ciderine,
Limonade,
Bière Gingembre.

Agents et embouteilleurs de la célèbre eau minérale **MAGI CALEDONIA**

Médailles, premier prix et diplômes décernés pour excellence et qualité

90-92, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC

AGENTS DEMANDÉS

La "Manufacturers Life Insurance Company" désire s'assurer les services de bons agents sollicitateurs pour la ville et la campagne. Il n'est pas absolument nécessaire d'avoir de l'expérience, mais on doit posséder de bons certificats d'honnêteté, de sobriété et de capacité en affaires. S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

J.-T. LACHANCE,

Gérant Partie Est, province de Québec.

133, rue Saint-Pierre

A. FAUCHER

— 119 —

Rue Saint-Pierre

Québec

Liquidateur et administrateur de successions. Commissaire de la Cour Supérieure.

Accountant and liquidator of Estates. Commissioner Superior Court.

Téléphone 1090.

F. X. DROUIN, C. R.

Hon. L. P. PELLETIER, C. R.

Ex-Procureur Général de la Province de Québec.

ELZ. BAILLARGEON, L.L.L.

Téléphone 758.

P. O. B. 900.

DROUIN, PELLETIER & BAILLARGEON

— AVOCATS, —

125, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

GEO. BROUSSEAU

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

79-83, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

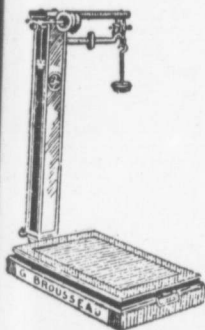
Specialite : _____

ESTAMPES faites sur cuivre.

Manufacture et réparation de . . .

BALANCES.

GEO. BROUSSEAU, Seul Manufacturier
Téléphone 705.



Qui veut être bien
renseigné sur toutes
les questions du jour,
doit lire - - - - -

L'ÉVÉNEMENT

Le meilleur intermédiaire d'annonce
dans le district de Québec

Abonnement : - - \$3.00
PAR ANNEE

Pour "L'ÉVÉNEMENT" hebdomadaire, \$1.00 par année

Adresse : L'ÉVÉNEMENT, Québec.

Imprimé par la Compagnie de L'ÉVÉNEMENT.